

## FICHE PRATIQUE POUR L'ACCES AUX SOINS

### ❖ *Pour tous, bénéficiaires ou non d'une couverture sociale...*

#### **PMI** Protection Maternelle Infantile

##### **Missions**

Accès gratuit, Axes de prévention santé

##### *Pour les enfants de 0 à 6 ans*

-Peser, mesurer, vacciner, suivi et obtention du carnet de santé

NB : certaines PMI présume que les personnes bénéficient d'une couverture sociale et ne fournissent pas les vaccins, il peut être nécessaire de leur expliquer que les familles ne disposent pas encore de couverture sociale et que leurs enfants ont besoin d'accéder à la vaccination gratuitement.

##### *Pour les femmes enceintes* (6 premiers mois de grossesse)

- Suivi de grossesse, orientation pour échographie et autres examens.
- Inscription à l'hôpital pour l'accouchement.
- Suivi après accouchement.

#### **Centre de Planification et d'Education Familiale**

Souvent dans les locaux de la PMI, ou dans certains hôpitaux publics

##### **Missions**

- informer sur la contraception et l'interruption volontaire de grossesse.
- orienter vers les médecins et partenaires de santé.
- pratiquer des tests de grossesse.
- consultation de gynécologie
- prescription d'une contraception (pilule, stérilet, implant, etc.).
- Interruption Volontaire de Grossesse médicamenteuse.

#### **CDDPS** Centres Départementaux de Dépistage et de Prévention Sanitaire

##### **Missions**

- Axes d'Informations et de Prévention
- Accès anonyme et gratuit
- Vaccinations
- Consultations de dépistage et traitement de la tuberculose
- Consultations de dépistage et traitement des Maladies Sexuellement Transmissibles (Dépistage du VIH (SIDA), des hépatites B et C).
- Mise à disposition de préservatifs.



---

**CDAG**  
Centre d'Information de Dépistage Anonyme et Gratuit

---

**CIDDIST**  
Centre d'Information de Dépistage et de Diagnostique des Infections Sexuellement Transmissibles

Peuvent se trouver dans l'enceinte des Centre hospitaliers, des CDDPS ou des Centres Municipaux de Santé

**Missions**

- Accès anonyme et Gratuit.
- Dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) (tests et entretiens individuels.).
- Délivrance des traitements.

---

**CLAT**  
Centre de Lutte Anti Tuberculeuse

**Missions**

- informer sur la tuberculose.
- prévenir en vaccinant les jeunes enfants et les personnes susceptibles d'être exposés.
- coordonner les dépistages nécessaires (possibilité de radio dépistage itinérant).
- soigner en délivrant le traitement pour les patients sans couverture sociale.
- assurer une prise en charge adaptée et faciliter l'accès au soin pour permettre un bon suivi des traitements.
- contribuer à la surveillance de la maladie dans le département.

---

**❖ Pour les bénéficiaires de l'AME, normalement sont pris en charge:**

- les consultations médicales en médecine de ville
- les frais pharmaceutiques
- les examens de laboratoire
- les soins dentaires (à l'exception des prothèses dentaires et autres appareillages)
- les Interruptions Volontaires de Grossesse

*NB : les évolutions législatives récentes tendent à introduire certaines limitations dans le panier de soins disponibles aux bénéficiaires de l'AME, elles visent notamment certains examens de laboratoire. La mise en place de ces limitations de panier de soins est à venir.*



**CMS**  
**Centres Municipaux de Santé**

**Missions**

-Permettre l'accès aux soins pour tous en assurant des consultations de médecine générale et de spécialités médicales (intègre parfois un service d'infirmier, un service de kinésithérapie, un service dentaire, un service de radiologie ou encore laboratoire d'analyses médicales.)

---

**❖ Pour les personnes n'ayant pas de couverture sociale...**

**PASS**  
**Permanence d'Accès aux Soins de Santé**

**Cadre Légal**

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) sont des cellules médico-sociales rattachées aux hôpitaux (normalement mises en place dans tous les hôpitaux publics et privés participant au service public hospitalier).

Dispositif introduit par la loi d'orientation de lutte contre l'exclusion de Juillet 1998, en application de l'article L6112-6 du code de la santé publique.

**Missions**

-faciliter l'accès des personnes démunies au système de santé en matière de soins et prévention.

-coordonner le parcours patient pour la prise en charge d'actes diagnostiques et thérapeutiques. (Orientation vers les consultations et délivrance gratuite de traitement.)

-accompagner les personnes en situation de précarité dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits.

**En Pratique :** le dispositif PASS n'est pas présent dans tous les Hôpitaux publics, et il a été mis en place de façon très hétérogène. Il peut s'agir d'un service à part entière alliant un travailleur social et un ou plusieurs médecins, il peut être attaché au service social de l'hôpital ou aux urgences. Il peut donner accès, ou pas, à l'ensemble des autres services de l'hôpital. Avant d'orienter une personne vers la PASS d'un hôpital, il est conseillé de prendre contact avec le service social des patients pour s'informer des modalités de prise en charge des patients sans couverture sociale, il s'agit parfois d'un parcours comportant de nombreuses étapes.

---



## Fonds pour les soins urgents et vitaux

### **Cadre légal**

Dispositif créé en 2003 (Article L254-1 du code de l'action sociale et des familles) en concomitance à l'instauration d'un délai de 3 mois de résidence ininterrompue pour accéder à l'AME afin de couvrir les soins « dont l'absence mettrait en jeu le pronostic vital ou pourrait conduire à une altération grave et durable de l'état de santé de la personne ou de l'enfant à naître [...] »

### **En pratique**

Sont pris en charge dans le champ d'application du dispositif :

- Les soins qualifiés d'urgents (mais absence de définition précise donc interprétation variant d'un hôpital à l'autre.)
  - Les soins destinés à éviter la propagation d'une pathologie à l'entourage ou à la collectivité.
  - Les soins aux mineurs
  - Les examens de prévention ainsi que les soins durant (à partir de 6 mois de grossesse) et après grossesses (à la femme enceinte et au nouveau né).
  - Les Interruption Volontaire de Grossesse et Interruption Médicale de Grossesse.
- 

